

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, que le règlement numéro EMP-2020-01 intitulé :

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ET L'EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX ROUTIERS ET AUTORISANT À CES FINS UN EMPRUNT À LONG TERME D'UN MONTANT DE 7 000 000 \$

a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 avril 2020.

Le règlement numéro EMP-2020-01 est maintenant déposé sur le site internet de la Ville de Kirkland où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance et entre en vigueur conformément à la loi ce jour même.

DONNÉ à Kirkland, ce 15^e jour du mois d'avril 2020.

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given by the undersigned that by-law number EMP-2020-01 entitled:

BY-LAW ORDERING THE RECONSTRUCTION OF INFRASTRUCTURES AND THE EXECUTION OF VARIOUS ROADWORKS, AND AUTHORIZING FOR THESE PURPOSES A LONG-TERM BORROWING OF \$7,000,000

was adopted by the Municipal Council at the Regular sitting held on March 2, 2020 and approved by the Minister of Municipal Affairs and Housing on April 8, 2020.

By-law number EMP-2020-01 is now deposited on the Town of Kirkland's website where all interested parties may take cognizance thereof and shall come into force according to law on this very day.

GIVEN at Kirkland, this 15th day of April, 2020.

Annie Riendeau, avocate/Attorney
Greffière et directrice des affaires juridiques/Town Clerk and Director of Legal Affairs